



COMMUNIQUE DE PRESSE

Port de signes convictionnels :

« Le MR a déposé une proposition de décret pour corriger le décret Neutralité »

Vendredi 12 mars 2010

Ce vendredi 12 mars, le MR dépose une proposition de décret afin de corriger la défaillance dans le décret Neutralité. Si la majorité PS-cdH-Ecolo prend ses responsabilités, cette proposition peut être votée en séance plénière ce mercredi 17 mars même.

« J'ai été consternée d'apprendre la décision de la Cour d'appel de Mons qui se repose sur une faille de la législation actuelle. Ceci démontre qu'en l'état, notre législation laisse la porte ouverte à toutes les interprétations. C'est pourquoi, le MR dépose aujourd'hui même un correctif au décret Neutralité », précise **Françoise BERTIEAUX**, Chef de Groupe MR au Parlement de la Communauté française.

Le MR se désolé également que la majorité PS-cdH-Ecolo ait utilisé tous les moyens dilatoires possibles pour différer l'examen en Commission de la proposition de décret MR quant au port de signes convictionnels.

« En encommissionnant le débat et en refusant à l'opposition d'exposer sa proposition de décret au Parlement, la majorité PS-cdH-Ecolo est responsable de la décision prise dans le cas de l'école de Charleroi. Aujourd'hui, ils doivent assumer et ont l'occasion de rectifier le tir en acceptant de voter notre proposition de décret », explique encore **Françoise BERTIEAUX**.



Contact Presse : Johanne Moyart. Site Internet : www.mr-pcf.be

Courriel : j.moyart@mr-pcf.be